



Dispositions d'exécution pour les Championnats suisses de Tir sur appui (CSA) carabine et pistolet 10m

Édition 2024 - Page 1

Doc.-N° 2.50.03 f

La Section Championnats suisses édicte pour les Championnats suisses de Tir sur appui (CSA) carabine et pistolet 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Bases

- 1.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Date, lieu et programme de compétition

Date: Vendredi, le 23 février 2024

Lieu: Salle multifonction de la Place d'armes de Berne, Papiermühlestrasse 13

Pour l'horaire détaillé, voir annexe A

3. Droit de participation

3.1 Participation

Les meilleurs tireurs classés aux CMD Tir sur appui carabine et pistolet 10m sont qualifiés pour les CS 10m. Les listes des participants seront publiées sur le site internet de la FST.

3.2 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers ne sont pas autorisés à prendre le départ aux CSA 10m dans les compétitions individuelles.

Les citoyens de la Principauté du Liechtenstein ont le même statut que les citoyens suisses conformément à l'article 2, paragraphe 4, des RTSp pour les participants (Doc.-N° 1.10.4025).

3.3 Empêchements

Les tireurs empêchés de participer à la compétition doivent se désister par écrit au plus tard 24 heures avant le début de la compétition auprès du préposé aux CSA 10m:

Ignaz Juon, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne

Mobile: 079 463 30 68

Courriel: ignaz.juon@swissshooting.ch

En cas d'absence sans excuse, la finance de participation est due et à payer ultérieurement. La facturation aura lieu après les CSA 10m.

3.4 Nombre de places disponibles

Le nombre de places disponibles dans les diverses disciplines est précisé dans l'horaire.

3.5 Licence

Les participants doivent être en possession d'une licence valable carabine/pistolet 10m de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie intégrale des données de leurs membres dans l'administration des sociétés et de la Fédération.

4. Programme de tir

4.1 Compétition

La Compétition se déroule selon les RTSp.

4.2 Contrôle des armes de sport et de l'équipement

Selon l'horaire annexé.

4.3 Attribution des cibles

Sera publiée avec la liste des participants sur le site Internet de la FST, sous «www.swissshooting.ch».

4.4 Classes d'âge / Nombre de coups et participants

Classes d'âge	Nombre de coups (carabine ou pistolet 10m)	Nombre de participants	
		Carabine 10m	Pistolet 10m
Seniors (1978 - 1965)	30	60	60
Vétérans (1964 - 1955)	30	60	60
Seniors-vétérans (1954 et plus âgés) Position assise autorisée	30	60	60

4.5 Evaluation des coups

- Carabine 10m: évaluation au dixième par système de marquage électronique
- Pistolet 10m: évaluation au dixième par système de marquage électronique

4.6 Classements

Classements selon les Règles ISSF.

4.7 Equipement

Equipement selon les Règles RTSp.

4.8 Affut:

- Si elle ne dépasse pas l'affut original, une cale supplémentaire peut être utilisée sous l'affut pour en équilibrer le biseau.
- La longueur maximale de la surface d'appui ne doit pas dépasser la longueur de l'affut original.
- Les extensions d'affuts provenant du stock initial de l'industrie sont autorisées (par exemple, Anschütz modèle 9003, FWB 800).

4.9 Protestations

Conformément aux RTSp.

Les protestations doivent parvenir au jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication du classement.

4.10 Jury

Le jury est composé de trois personnes.

5. Finances

La finance de participation pour toutes les classes d'âge se monte à Fr. 30.-.

6. Distinctions

Par discipline, aux trois premiers classés: médailles en or, argent et bronze. Les rangs quatre à huit reçoivent un diplôme.

7. Proclamation des résultats

La présence des médaillés est obligatoire; en cas d'absence, la médaille n'est pas remise.

Un jeu de médailles ne sera remis que si six tireurs au moins sont classés.

8. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE pour les CSA 10m de la saison 2023 du 26 septembre 2022;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 10 juillet 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller
Chef Division
carabine 10/50m

Ignaz Juon
Préposé aux
CSA 10m

Annexe
Horaire

Horaire**Vendredi, 23 février 2024**

Contrôle des armes de sport et de l'équipement				06.30 - 19.30 heures			
Les supports sont mis à disposition par le CO. Seuls ceux-ci sont à utiliser.							
Arme	Classe d'âge	Nombre de participants	Nombre de coups	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Compétition	Proclamation des résultats
Pistolet 10m	Vétérans	60	30	07.30	07.35 - 07.45	07.45 - 08.25	11.00
Pistolet 10m	Seniors-vétérans	60	30	08.35	08.40 - 08.50	08.50 - 09.30	11.15
Pistolet 10m	Seniors	60	30	09.40	09.45 - 09.55	09.55 - 10.35	11.30
Carabine 10m	Seniors	60	30	10.50	10.55 - 11.05	11.05 - 11.45	14.00
Carabine 10m	Vétérans	60	30	11.55	12.00 - 12.10	12.10 - 12.50	14.15
Carabine 10m	Seniors-vétérans	60	30	13.00	13.05 - 13.15	13.15 - 13.55	14.30